

Compte Epargne Temps ??

C'est quoi ??

Dispositif permettant d'épargner des **jours de congés + jours d'ATT**
(les journées ne sont pas fractionnables)

Pour qui ??

Agents **titulaires** et **contractuels** de
longue durée (CDD > 1 an + CDI)

Conditions ??

Avoir posé 20 jours de congés entre le 01/01
et le 31/12 (proratisés pour les agents à temps partiel)
Compte limité à **60 jours**

Comment épargner ??

Remplir **entre le 15/11 et le 15/01** la demande
d'alimentation* du CET et l'adresser à la
DRH – Gestion du temps de travail & absentéisme

Profiter des jours épargnés ...

- 1- **Solder** ses congés annuels
- 2- **Remplir le formulaire*** CET en respectant un préavis égal au double du nombre de congés demandés
- 3- **Envoi à la DRH**, après signature du chef de service

* *Sesame > menu RH > Temps de travail, congés & absences*



Syndicat **FORCE OUVRIERE** du Personnel de la Ville de Toulouse et de la CUGT et
du Personnel en Détachement - 4, avenue du Château d'Eau - 31300 TOULOUSE
Tél : 24.41 ou 05.61.42.77.18 - Fax : 05.61.59.53.11
www.fo-municipauxtoulouse.fr / fo.municipaux@wanadoo.fr

Pour plus d'infos

